

**Complément d'avis n°2020/10-05
relatif à l'accréditation de
l'École nationale d'études supérieures agronomiques de
Montpellier (Institut Agro Montpellier)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire détaillant le suivi de l'ensemble des recommandations énoncées dans l'avis n° 2020/10-05.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Institut Agro Montpellier) ;
- Vu la note de synthèse établie par Agnès FABRE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 septembre 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 septembre 2023.



La présidente,
Elisabeth CREPON